Image not found or type unknown

Vente en Viager d'une maison

Par **etabarca**, le **03/12/2019** à **10:36**

Bonjour,

Nous desirons vendre en viager notre maison construite il y a 4 ans.

Nous avons un pret en cours.

Est'il possible vendre avec ce pret en cours ? (Reste 10 ans de remboursement)

Merci, Cordialement.

Par **Visiteur**, le **03/12/2019** à **13:55**

Bonjour
C'est très compliqué car un crédit est juridiquement attaché au bien.
Je suppose que le crédit comporte une garantie?
Imaginez qu'il y ai contentieux sur votre dossier de crédit, la banque voudra agir et l'acquéreur se retrouvera sans rien ?
L'idéal serait que le bouquet rembourse de restant dû sur le prêt.

Par **youris**, le **03/12/2019** à **17:19**

bonjour,

vous devez consulter votre contrat de prêt.

mais en vendant votre bien, vous supprimez la garantie due au prêteur.

vous devez en informer votre organisme de crédit, mais en principe, vous devrez rembourser le prêt par anticipation.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés